



Saint-Just-Luzac

**REÇU LE** Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques

18/08/2023

St Just Luzac, 18/08/2023

MAIRIE DE ST-JUST-LUZAC  
Les représentants de parents d'élèves FCPE  
des écoles de Saint-Just Luzac  
4 rue du temple  
17320 St Just Luzac

Objet : Préoccupations concernant la demande d'attestation employeur aux parents

Madame l'adjointe aux affaires scolaires,

Nous souhaitons attirer votre attention sur une récente communication concernant la demande d'attestation employeur adressée aux parents de notre commune dans le cadre de l'inscription sur le nouveau « portail famille » mis en place pour cette rentrée 2023-2024. Nous nous permettons de venir vers vous suite à l'interpellation par de nombreux parents au sujet des pièces à fournir. Bien que nous comprenions que cette mesure puisse être mise en place dans un souci de transparence et de vérification, nous souhaitons exprimer nos préoccupations concernant la protection des données conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et en particulier à l'article 5 du RGPD. Nous tenons à rappeler que le RGPD accorde une grande importance à la protection des données personnelles et à la vie privée des individus. L'article 5 du RGPD énonce les principes relatifs au traitement des données à caractère personnel, notamment le principe de confidentialité. En demandant cette attestation employeur aux parents, il est possible que certaines informations sensibles et privées soient divulguées. Cela soulève des inquiétudes quant à la finalité et à la nécessité de collecter de telles données, ainsi qu'à la manière dont elles seront stockées et traitées par la municipalité. Il est important de veiller à ce que les données collectées soient strictement pertinentes et nécessaires à l'objectif poursuivi, et que leur traitement respecte les droits fondamentaux des individus.

Nous vous encourageons donc à réévaluer la nécessité de cette demande d'attestation employeur et à considérer d'autres moyens de vérification qui pourraient être moins intrusifs en termes de protection des données et de respect de la vie privée. Nous vous saurions gré de nous communiquer la référence du texte de loi sur lequel vous appuyez pour demander cette attestation et ces informations que vous demandez aux parents. Nous sommes convaincus que la municipalité est attachée à la protection de la vie privée de ses concitoyens et à la conformité avec les réglementations en vigueur. Nous espérons que nos préoccupations seront prises en compte dans le processus décisionnel.

Nous vous remercions de votre attention que vous porterez à cette question importante.

Nous vous prions d'agréer, Madame l'adjointe aux affaires scolaires, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le conseil local FCPE de St Just-Luzac

Le Président,

Lionel RAMBUT

Contact FCPE Saint Just Luzac:  
4 rue du temple 17320 Saint-Just-Luzac - 05 46 45 44 77 - [cdpe17fcpe@gmail.com](mailto:cdpe17fcpe@gmail.com) -